

Démocratie locale

REF : DDLPV2013014

Signataire : MR

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Yacine DIAKITE

**OBJET : Subvention à l'association Auberquartiers pour le Fonds d'Initiatives
Locales (FIL)**

EXPOSE :

Rappel sur le fonctionnement du FIL

Le Fonds d'Initiatives Locales (FIL) est un dispositif permettant de soutenir des projets en faveur du lien social portés par des associations de quartier, par des collectifs informels ou par des habitants.

La gestion du FIL est confiée à l'association Auberquartiers. Son conseil d'administration est composé de représentants d'habitants des conseils de quartiers, d'associations et d'élus.

Un comité de gestion (composé uniquement des représentants d'associations et de représentants de chaque quartier) se réunit une fois par mois pour statuer et valider les projets proposés (11 fois par an).

Le FIL ne verse pas de subvention, il règle directement les dépenses et rembourse les sommes avancées par les porteurs. Le montant maximum de l'aide ne peut excéder 760 euros par projet. Elle est limitée à 1000 euros maximum par porteur et par an.

L'enveloppe annuelle du FIL est de 22 500€, financés par la ville à hauteur de 12 500€ et par le CUCS pour 10 000€.

Une meilleure appropriation du dispositif par les habitants :

En 2012, 57 dossiers ont été déposés tout au long de l'année, dont 44 dossiers ont été financés. En 2013, sur les 48 projets qui ont déjà été déposés de janvier à juillet, 45 ont été financés (tout ou en partie).

Ces chiffres témoignent de la vitalité du dispositif et de son appropriation par les habitants, le faible nombre de dossiers rejetés est significatif de cette évolution. On compte en 2013, 26 porteurs de projets soient six de plus que l'année dernière. Aussi, on observe une nette augmentation des projets pérennes s'étalant sur l'année et des sorties festives.

En l'état actuel, le FIL n'est plus en capacité de financer les initiatives qui seront présentées sur le dernier trimestre 2013. Aujourd'hui, le FIL ne dispose que de 600€ pour finir l'année. En effet, le comité de gestion a accordé 21 400€ d'aides (versés à la condition que les bilans des porteurs soient en adéquation avec les projets présentés).

Or, les demandes restent nombreuses (plusieurs dossiers sont d'ores et déjà déposés pour le comité de gestion du mois d'octobre et certains n'ont pas pu être financés au comité de gestion du mois de septembre).

Afin de permettre à l'association Auberquartiers, par le biais du FIL, de continuer à soutenir les initiatives locales en faveur du lien social dans les quartiers, il serait nécessaire d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 4000€.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4000€ à l'association Auberquartiers pour abonder le Fonds d'Initiatives Locales d'octobre 2013 à décembre 2013.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2013014

Signataire : MR

OBJET : Subvention à l'association Auberquartiers pour le Fonds d'Initiatives Locales (FIL)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2013,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de garantir au Fonds d'initiatives locales les moyens de continuer à soutenir les initiatives de proximité portées par des habitants ou des associations jusqu'à la fin de l'année

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 4000 € à l'association Auberquartiers pour la poursuite des actions du Fonds d'Initiatives Locales pour la fin de l'année 2013.

DIT que cette subvention sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	nature	fonction
301A	6574	025

Le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER